

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école Napoléon-Bourassa** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **lundi, 27 septembre 2021 à 18 h 30**.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Gino Jean – directeur
- Madame Isabel Larocque – parent
- Madame Jessica Charbonneau-L-parent
- Monsieur Marc-André Gauthier-parent
- Monsieur Ludovic Paré – parent
- Madame Marie-Hélène Courchesne – parent
- Madame Mélissa Bisailon-enseignante
- Madame Valérie Luneau – enseignante
- Madame Chantal Laliberté – enseignante
- Madame Sophie Dussault-professionnelle
- Madame Julie Péloquin – TES
- Madame Annie Boulerice – Technicienne service de garde

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Jean-François Perras – parent

INVITÉS : Aucun

## 1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Monsieur Gino Jean, Directeur, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

## 2. Ordre du jour

### [Résolution 2021-09-27-CÉ-01](#)

L'ordre du jour est lu par Monsieur Gino Jean

Il est proposé par Mme Courchesne que l'on ajout deux points au varia de l'ordre du jour : a) Frais pour la COOP et b) Atelier pour les parents : les réseaux sociaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. Procès-verbal – CÉ du 21 juin 2021

### [Résolution 2021-09-27 -CÉ-02](#)

Chaque membre du conseil d'établissement ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 21 juin 2021 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Madame Annie Boulerice que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 21 juin 2021 soit adopté tel que déposé avec les modifications

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Période de questions du public**

Aucune

#### **5. Organisation du conseil d'établissement 2021-2022**

##### **5.1 Élection de la présidente;**

[Résolution 2021-09-27-CÉ-03](#)

##### **5.1.1 Procédure d'élection à la présidence :**

M. Gino Jean explique le rôle de la présidence et explique que seul un membre parent peut être nommé à la présidence.

Il est proposé par M. Paré que la présidence soit : Madame Isabel Larocque.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.2 Secrétariat nomination**

[Résolution 2021-09-27-CÉ-04](#)

Monsieur Paré propose Mme Luneau pour le rôle de secrétaire au conseil d'établissement.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.3 Fonction et pouvoirs du conseil d'établissement;**

M. Jean présente le document des fonctions et des pouvoirs du conseil d'établissement.

##### **5.4 Budget de fonctionnement (adoption)**

[Résolution 2021-09-27-CÉ-05](#)

M. Jean informe les membres de la rentrée 2021-2022.

500\$ pour l'année cela inclus : 120\$ pris pour couvrir les frais du service de garde pour la soirée de l'assemblée générale et 380\$ sera pour couvrir les services de gardiennages.

Il est proposé par Mme Péloquin d'adopter le mode de fonctionnement présenté par M. Jean pour l'utilisation du budget du conseil d'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.5 Dénouciatiun d'intérêt et transmission de renseignement

Un courriel vous sera transmis sous peu pour la transmission de renseignement. Le document sera à compléter par chacun des membres du conseil d'établissement, vous sera demandé.

## 5.6 Règles de régie interne (adoption)

### [Résolution 2021-09-27-CÉ-06](#)

M. Jean fait la présentation des règles de régie interne du conseil d'établissement et explique les changements dans la régie interne pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par Mme Chantal Laliberté de faire un changement au point 5.9 de la régie interne en changeant le début du texte par « À la suite d'une entente entre la présidence et la direction une réunion du CÉ...»

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### [Résolution 2021-09-27-CÉ-07](#)

Il est proposé par Mme Bisailon d'adopter la régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.7 Représentant de la communauté

M. Jean contactera sous peu Madame Lanteigne.

## 5.8 Calendrier des réunions (adoption)

### [Résolution 2021-09-27-CÉ-08](#)

Le 20 décembre 2021 a été changé pour le 13 décembre 2021 et le 9 mai 2022 a été changé pour le 2 mai 2022.

Il est proposé par M. Gauthier adopté le calendrier des réunions avec les changements de dates.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6) Ressources éducatives :

### 6.1 Organisation scolaire

#### 6.1.1 Clientèle au 30 septembre 2021, présence à l'école virtuelle et scolarisation à la maison (point d'information) :

M. Jean donne les explications sur le nombre d'élèves inscrits cette année, incluant passe-partout et l'école à la maison, ce qui fait un compte de 466 élèves dont 9 élèves en virtuelle et 17 passe-partout. Donc, 440 élèves en présentielles.

## **6.2 Formation d'un OPP et l'implication dans la vie de l'école;**

La première rencontre aura lieu le 30 septembre 2021.

## **6.3 Services offerts aux élèves pour l'année scolaire 2021-2022 et les différentes mesures de soutien (Document séance tenante adoption des montants versés à l'école)**

[Résolution 2021-09-27 -CÉ-09](#)

M. Jean fait la présentation du document et informe le conseil d'établissement des montants qui sont versés à l'école par le centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour les différentes mesures de soutien. M. Jean demande au conseil d'établissement attesté que ses sommes sont versées à l'école Napoléon-Bourassa.

Il est proposé par Sophie Dussault que le conseil d'établissement atteste que les sommes des mesures dédiées sont versées à l'école Napoléon-Bourassa

**ATTESTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.4 Les mesures de distanciation et règles sanitaires ainsi que le protocole d'urgence en lien avec le COVID;**

M. Jean explique que le port du masque est obligatoire en tout temps dans l'école (dans les classes, corridors, cafétéria, ...). Il est aussi obligatoire de porter le masque dans le cadre du cours d'éducation physique. Il n'y a pas cette année la notion de bulle-classe. Les élèves doivent faire le lavage de mains ou avec un gel désinfectant.

## **7. Vie scolaire**

### **7.1 Activité connue jusqu'à présent (approbation art.87) (document séance tenante)**

[Résolution 2021-09-27 -CÉ10](#)

Montant maximum pouvant être demandé par enfant pour les sorties scolaires est de 60,00\$ répartie de la façon suivante : 40\$ payés par le parent et 20\$ payés par l'école. Ce montant n'inclus pas la sortie de fin d'année des élèves finissants de l'école.

Il est proposé par M. Gauthier d'approuver le montant de 60,00\$/élève pour les sorties scolaires en respectant la répartition présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Résolution 2021-09-27 –CÉ11

M. Jean présente les différents sorties scolaires et activités parascolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par M. Paré que le conseil d'établissement accepte les sorties scolaires et les activités parascolaires tel que déposées par la direction.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### Résolution 2021-09-27 –CÉ12

M. Jean dépose une demande d'activité parascolaire : « Club tricot » pour les jeunes de l'école. Le coût de l'activité est de 35,00\$/élève. Ce montant couvre l'achat de matériel pour le tricot (pour l'année scolaire 2021-2022).

Il est proposé par Mme Péloquin que le conseil d'établissement accepté l'activité tricot.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.2 Travaux et mandats du conseil d'établissement durant l'année**

D'ici décembre, nous aurons plus de détails pour les travaux et mandats, comme le plan d'action du projet éducatif, par la suite le comité de comportement et le débarcadère seront au sujet.

## **7.3 Débarcadère;**

Pour l'instant tout se passe bien.

## **7.4 Récompense en classe de type sucrerie**

Cela sera à discuter avec les enseignantes pour la nécessité d'avoir des récompenses de type sucrerie dans les classes.

## **8. Ressources humaines**

### **8.1 manque de ressources professionnelles**

Nous sommes à la recherche d'un orthophoniste pour combler notre personnel professionnelle.

## **9. Mot de la représentante au comité de parents**

Rien à signaler.

## **10. Mot de la représentante des enseignantes/enseignants**

Le Thème de l'année sera les olympiques, aussi il aura des activités sur les élections et cela se fera à l'école.

## **11. Mot de la représentante du service de garde**

Mme Boulerice mentionne que le 17 juin aura lieu une sortie pour tous les élèves. Le montant pour cette activité sera de maximum 35\$ qui sera chargé aux parents. Ce montant sera décidé à la prochaine réunion qui aura lieu le 8 novembre 2021.

## **12. Correspondance reçue**

Rien à signaler

## **13. Correspondance envoyée et à venir**

### **13.1 Facture des frais de garde du dîner**

Maximum le 8 octobre, pour que les parents reçoivent la facture.

### **13.2 Première communication aux parents**

La première communication aura lieu le 19 novembre pour les parents.

## **14. Varia**

### **14.1 Frais pour la participation à la COOP de l'école.**

#### [Résolution 2021-09-27 -CÉ-13](#)

Mme Boulerice explique les raisons de changer un montant de 2,00\$ pour être membres à la COOP de l'école Napoléon-Bourassa.

Il est proposé par Mme Courchesne que le conseil d'établissement accepte les frais de 2,00\$ pour être membre à la COOP de l'école.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14.2 Atelier pour les parents : Les réseaux sociaux**

Les parents seront invités à l'école pour une rencontre avec une intervenante de justice alternative pour discuter des réseaux sociaux. L'atelier se déroulera le mardi 19 octobre de 18h30 à 20h30 au gymnase de l'école.

**15. Date et heure de la prochaine réunion**

[Résolution 2021-09-27 -CÉ-14](#)

La prochaine réunion se tiendra le 8 novembre à 18h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. Levée de la séance**

[Résolution 2021-09-27-CÉ-15](#)

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Mme Boulerice, et résolu que la séance soit levée à 21h11.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Présidente du CÉ**

---

**La direction**